



**LE PALAIS
SUR VIENNE**

juin 25

Projet d'aménagement du centre-ville du Palais sur Vienne – Synthèse de la démarche ERC

SYNTHESE



BUREAU D'ÉTUDES
CABINET D'AUDIT JURIDIQUE

**ECO
SAVE**

Société d'Action et
de Veille Environnementale
ESTER Technopole
Immeuble Antarès - BP 56959
22 rue Atlantis - 87069 Limoges Cedex
T. +33 (0)5 55 35 01 38
E. ecosave@orange.fr
www.ecosave.fr

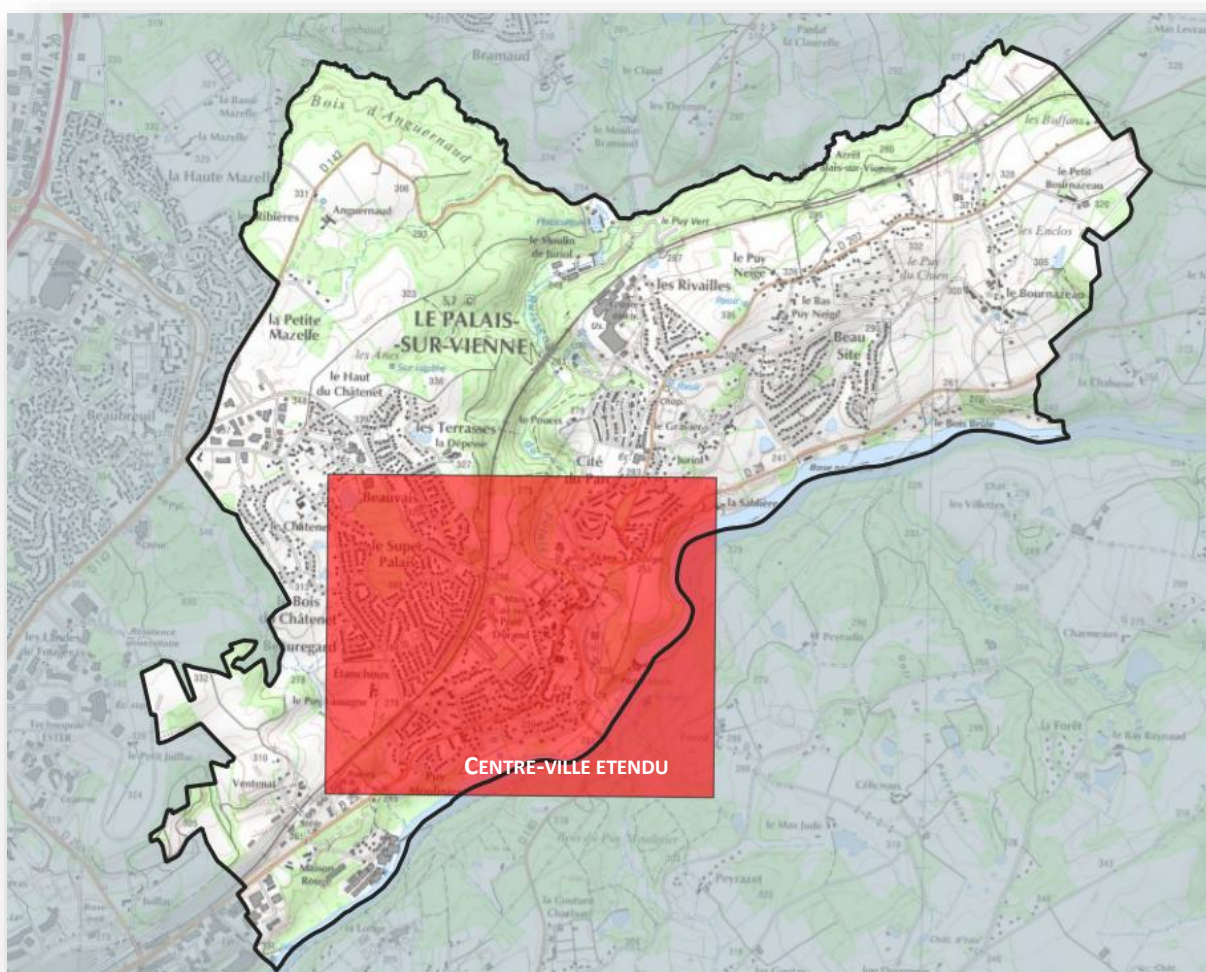
TABLE DES MATIERES

LE PROJET	2
DESCRIPTION ET OBJECTIF	2
LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET	3
DESCRIPTION DETAILLEE DES TRAVAUX PAR SECTEUR	5
SECTEUR 1 : SECTEUR MAIRIE ET MEDIATHEQUE	7
SECTEUR 2 : SECTEUR CASSIN / FERRY	8
SECTEUR 3 : SECTEUR SALLE DES FETES / ECOLES	9
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	10
SYNTHESE DES RESULTATS D'INVENTAIRE	10
HABITATS.....	10
FLORE	10
INSECTES	10
AMPHIBIENS ET REPTILES	11
OISEAUX.....	11
MAMMIFERES	11
SYNTHESE DES ENJEUX NATURALISTES IDENTIFIES	11
MESURES RECOMMANDEES (EXTRAIT DE LA GRILLE DE MESURES).....	12
MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION DES EFFETS SUR LE PATRIMOINE NATUREL.....	13
MESURES D'EVITEMENT	13
MESURES DE REDUCTION.....	13
MESURES DE COMPENSATION	14
MESURES COMPLEMENTAIRES	14

LE PROJET

Description et objectif

La commune du Palais-sur-Vienne porte un projet global de requalification de son centre-bourg, centré autour des principaux équipements publics (mairie, écoles, médiathèque, salle des fêtes) et des axes structurants tels que la RD29. L'opération s'inscrit dans une volonté de moderniser les espaces publics, d'améliorer les conditions de circulation et d'accès aux équipements communaux, tout en renforçant l'attractivité et l'identité du centre-ville.



L'aménagement prévoit notamment la reconfiguration des espaces de voirie et de stationnement, la création de nouveaux cheminements piétons et cyclables, ainsi qu'une large désimperméabilisation des surfaces existantes. Les espaces aujourd'hui fortement minéralisés seront réorganisés et renaturés afin de favoriser la pleine terre et la végétalisation des cœurs d'îlots. Ce travail permettra de redonner de la qualité paysagère au centre-bourg et de créer de nouveaux lieux de convivialité à destination des habitants.

Sur le plan environnemental, le projet vise également une gestion durable des eaux pluviales par infiltration à la parcelle, réduisant les rejets dans les réseaux existants. L'objectif est de limiter l'artificialisation des sols, de participer à la trame verte et bleue locale, et de favoriser le retour de la

biodiversité en cœur de ville. La conception a été pensée en intégrant les résultats des inventaires naturalistes menés en amont, afin de préserver les habitats identifiés et de renforcer les fonctionnalités écologiques du site.

Au-delà des aménagements fonctionnels, l'opération s'inscrit dans une approche plus large d'amélioration du cadre de vie des habitants, de sécurisation des déplacements piétons et scolaires, et de valorisation des espaces publics existants. Elle s'intègre pleinement dans les politiques de sobriété foncière et de limitation des surfaces imperméabilisées portées à l'échelle intercommunale.

Localisation et caractéristiques principales du projet

L'opération d'aménagement se situe sur le territoire communal du Palais-sur-Vienne, en Haute-Vienne (87), au sein de l'unité urbaine de Limoges Métropole. Le périmètre d'intervention couvre une surface totale d'environ 3,38 hectares. Il correspond aux espaces publics du centre-bourg situés autour des rues Jules Ferry, Pasteur, Pierre et Marie Curie, ainsi qu'aux abords directs des équipements municipaux structurants : la mairie, les écoles maternelle et primaire, la médiathèque et la salle des fêtes.

Le site est entièrement localisé en zone urbaine déjà aménagée, au sein d'un tissu communal à dominante résidentielle et administrative. Les espaces concernés sont aujourd'hui largement imperméabilisés par des voiries, des parkings, des parvis minéralisés et des cheminements piétons. Quelques espaces engazonnés subsistent autour des écoles et des équipements, ainsi que quelques alignements d'arbres.

L'intervention projetée prévoit la réorganisation de ces espaces sans extension de l'emprise urbaine existante. Le programme de travaux comprend des opérations de démolition ponctuelles sur des bâtiments annexes situés dans la cour de l'école maternelle, permettant d'ouvrir de nouvelles liaisons internes. La voirie est reconfigurée afin d'adapter la circulation aux besoins actuels, avec la création de nouvelles circulations douces et une gestion apaisée du trafic automobile. Les surfaces imperméabilisées feront l'objet d'une réduction significative au profit de surfaces perméables et végétalisées.



L'ensemble du projet s'inscrit ainsi dans une démarche de reconquête des sols urbains existants, sans consommation d'espace naturel, agricole ou forestier. Aucun ouvrage de construction lourd n'est prévu hormis la pose d'équipements urbains légers (mobilier, cheminements, parvis paysagers) et la réalisation des dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales.



Description détaillée des travaux par secteur

Le projet d'aménagement se décline en plusieurs séquences d'intervention correspondant aux trois secteurs principaux du périmètre d'étude. Chaque secteur présente des caractéristiques spécifiques et des aménagements adaptés à ses usages actuels et futurs.



Secteur 1 : secteur mairie et médiathèque



Sur ce secteur central, les interventions visent en priorité à réorganiser les cheminements et à désimperméabiliser les surfaces fortement minéralisées autour des équipements publics. Le parvis de la mairie et celui de la médiathèque seront entièrement réaménagés, avec une réouverture des sols et l'installation de plantations de pleine terre.

La Place Sant Joan sera piétonnisée et végétalisée dans son ensemble, supprimant le stationnement existant pour offrir un espace de convivialité ouvert. La Place de la Fontaine sera également transformée selon le même principe, avec suppression du stationnement et traitement paysager des surfaces libérées.

Une large désimperméabilisation des trottoirs de la rue Pasteur est également programmée. Enfin, une partie des eaux pluviales sera désormais gérée sur site via des dispositifs d'infiltration intégrés (noues et tranchées drainantes).

Secteur 2 : secteur Cassin / Ferry



Dans ce secteur résidentiel, les interventions portent sur la requalification des espaces publics situés en pied d'immeubles et sur les cheminements piétons entre les équipements scolaires et les logements collectifs.

Les surfaces de stationnement existantes seront supprimées ou transformées en stationnements perméables. Les cheminements piétons seront réorganisés pour créer de nouveaux usages et sécuriser les liaisons entre les écoles, la médiathèque et la rue Pasteur.

Dans l'impasse Ferry, il est prévu de rouvrir les sols, de végétaliser le stationnement et de formaliser les cheminements. La voirie de la partie basse de la rue Jules Ferry sera remise en double sens pour fluidifier la circulation, tandis qu'un carrefour à feux sera créé avec la rue Pasteur. La partie haute de la rue Jules Ferry conservera son sens unique.

La désimperméabilisation permettra de générer de nouvelles surfaces végétalisées en pleine terre. Les eaux pluviales collectées sur ces emprises seront infiltrées localement dans les espaces verts sur la partie école, tandis que le reste des rues sera conservé avec un raccordement aux réseaux existants.

Secteur 3 : secteur salle des fêtes / écoles



Sur ce troisième secteur, les interventions se concentrent autour des équipements scolaires et festifs.

La cours de l'école maternelle sera agrandie et végétalisée.

Démolition d'un pavillon et d'une annexe dans la cour de l'école afin de créer un passage piéton, cycliste et véhicules à sens unique en direction du Nord du site.

Le terrain sablé polyvalent en bordure de stade est maintenu pour les usages sportifs et festifs. Des stationnements perméables seront aménagés à proximité des ERP pour répondre aux besoins des usagers.

La voie nouvelle créée entre la mairie et l'allée du Stade permettra une meilleure circulation interne tout en restant limitée en largeur pour préserver les espaces verts environnants.

La gestion des eaux pluviales sur ce secteur s'appuie également sur un ensemble de dispositifs d'infiltration à la parcelle (chaussées réservoirs, noues et tranchées d'infiltration).

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'étude naturaliste réalisée s'inscrit dans le cadre d'un inventaire des habitats, de la flore et de la faune visant à établir un état des lieux global du patrimoine naturel au sein du centre-ville du Palais-sur-Vienne. Son objectif est de fournir les éléments nécessaires à l'intégration de la thématique « faune-flore » dans la réflexion de la municipalité. Compte tenu du contexte écologique local et des caractéristiques propres au projet d'aménagement, il n'a pas été jugé nécessaire de conduire un inventaire exhaustif s'étalant sur un cycle biologique complet d'un an. En effet, le projet d'aménagement vise notamment à améliorer les capacités d'accueil et de déplacement de la faune en milieu urbain, sous réserve de l'application de certaines recommandations permettant de démontrer la prise en compte des enjeux liés au patrimoine naturel et en particulier des espèces présentant des enjeux réglementaires.

L'emprise de l'étude couvre une superficie d'environ 6,9 hectares, correspondant à un ensemble de parcelles situées en cœur de bourg du Palais-sur-Vienne, délimitées avec précision dans les documents cartographiques associés à l'expertise.

Synthèse des résultats d'inventaire

Habitats

L'ensemble des habitats identifiés sont caractéristiques d'un tissu urbain avec espaces végétalisés très fragmentés :

- **Pelouses annuelles (E1.91)** : intérêt régional modéré (espèce déterminante ZNIEFF) mais valeur patrimoniale moyenne (◆◆).
- **Friches prairiales (E2.7)** : habitat d'intérêt communautaire (code EUR27 : 6510) en état dégradé.
- Autres habitats : pelouses de parcs, plantations horticoles, surfaces artificialisées végétalisées, gazons tondus, murs végétalisés, alignements d'arbres

La valeur patrimoniale des habitats est globalement **faible à moyenne**, sans habitat prioritaire ou à forte sensibilité identifiée

Flore

- 168 espèces végétales recensées.
- **Aucune espèce floristique patrimoniale ou protégée** détectée.
- Présence de quelques espèces exotiques envahissantes comme la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) ou l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*)

Insectes

- 34 espèces d'insectes identifiées : orthoptères, coléoptères, hémiptères et lépidoptères.
- Une seule espèce remarquable détectée : le **Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)**, inscrit à l'annexe II de la directive Habitats

Amphibiens et reptiles

- **Deux espèces recensées :**

- Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*) observée hors du périmètre, au ruisseau du Palais.
- Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), espèce assez commune en milieu urbain

Oiseaux

- 18 espèces observées + 2 espèces signalées en données historiques :
 - 8 espèces remarquables identifiées, dont 3 nichant dans la zone d'étude : **Hirondelle de fenêtre, Chardonneret élégant, Serin cini**
 - L'Hirondelle de fenêtre est notamment signalée comme potentiellement impactée par la démolition de bâtiments

Mammifères

- Présence ponctuelle de quelques micromammifères (Taupe d'Aquitaine, Hérisson d'Europe).
- Une **colonie de Pipistrelles communes (*Pipistrellus pipistrellus*)** localisée sur la façade de la mairie (107 individus en reproduction)
- 12 espèces de chauves-souris recensées dans un rayon de 100 m, incluant des espèces d'intérêt communautaire (Barbastelle d'Europe, Petit Rhinolophe, etc.)

Synthèse des enjeux naturalistes identifiés

L'analyse naturaliste réalisée sur le périmètre du projet de revitalisation du centre-bourg du Palais-sur-Vienne met en évidence une situation globalement peu sensible du point de vue des habitats et de la flore. Les habitats recensés sont caractéristiques d'un tissu urbain fortement anthropisé, marqué par la prédominance d'espaces artificialisés, de pelouses d'entretien, de friches prairiales dégradées et de plantations ornementales. Bien que l'inventaire ait permis d'identifier 168 espèces végétales, aucune d'entre elles ne présente de statut patrimonial ou de protection réglementaire. La diversité floristique observée s'explique principalement par la variété des micro-habitats urbains et des pratiques d'entretien différencié, sans qu'aucune espèce remarquable ne soit recensée. La présence ponctuelle d'espèces exotiques envahissantes, telles que la Renouée du Japon ou l'Arbre aux papillons, ne modifie pas sensiblement cet état.

En revanche, plusieurs enjeux faunistiques d'importance ont été identifiés au sein de la zone d'étude. Parmi les insectes, la présence du Lucane cerf-volant, coléoptère inscrit à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore, constitue un enjeu d'intérêt communautaire. Bien que les éléments favorables à la reproduction de l'espèce n'aient pas été observés directement sur site, la proximité immédiate de boisements matures en périphérie du centre-bourg suggère une occupation possible de l'espèce dans l'environnement proche.

L'avifaune nicheuse présente également un intérêt particulier avec la présence de plusieurs espèces patrimoniales. L'Hirondelle de fenêtre, le Chardonneret élégant et le Serin cini sont régulièrement observés sur le site et exploitent les structures bâties et arborées pour leur

reproduction et leur alimentation. La colonie d'Hirondelles de fenêtre est directement concernée par la démolition prévue de certains bâtiments, ce qui constitue un enjeu immédiat de conservation.

Le suivi chiroptérologique a permis de localiser une colonie de Pipistrelle commune dans la façade de la mairie, regroupant plus d'une centaine d'individus en période de reproduction. D'autres espèces de chauves-souris protégées fréquentent les abords immédiats de la zone d'étude en phase de chasse, parmi lesquelles la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe et plusieurs espèces de Murins. Ces observations confirment la valeur fonctionnelle du secteur pour les chiroptères, en lien étroit avec la trame nocturne, la vallée du Palais et les espaces boisés environnants.

Enfin, la petite faune terrestre est représentée par quelques micromammifères, dont le Hérisson d'Europe, espèce protégée également détectée au sein de la zone d'étude. Le Lézard des murailles est également bien présent, profitant notamment des murs ensoleillés pour ses activités de thermorégulation. Bien que les surfaces favorables à ces espèces restent localisées et fragmentées, elles justifient des précautions lors de la mise en œuvre des travaux.

En résumé, les enjeux naturalistes identifiés portent principalement sur la protection des espèces faunistiques protégées et de leurs habitats de reproduction, ainsi que sur l'opportunité de renforcer la fonctionnalité écologique du site dans le cadre du projet. Cette dernière offre, sous réserve de mesures adaptées, la possibilité de contribuer à l'amélioration des trames verte, bleue et nocturne à l'échelle du territoire communautaire.

Mesures recommandées (extrait de la grille de mesures)

- **Mesures obligatoires (priorité 1) :**
 - Couper les arbres et démolir les bâtiments hors périodes de nidification et de reproduction des chauves-souris.
 - Obstruer les accès aux caves avant démolition après vérification de l'absence de chauves-souris.
 - Interdiction d'introduire des espèces exotiques dans les aménagements.
 - Aménagement de dispositifs anti-noyade pour les bassins.
- **Mesures d'intégration (priorité 2) :**
 - Création de corridors arborés sud-ouest/nord-est et sud-est/nord-ouest.
 - Limitation de l'éclairage nocturne.
 - Installation de mares écologiques.
 - Proscrire l'installation de ruches et hôtels à insectes sans encadrement scientifique

MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION DES EFFETS SUR LE PATRIMOINE NATUREL

Mesures d'évitement

Le projet de réaménagement du centre-bourg du Palais-sur-Vienne a été conçu de manière à éviter, dès la phase de conception, les atteintes majeures aux habitats et espèces recensés lors de l'inventaire naturaliste. Les interventions programmées sur la végétation existante (abattage d'arbres isolés, modifications des espaces verts) seront conduites hors période de nidification des oiseaux protégés, ce qui correspond à la période de sensibilité généralement située de mars à fin août. Cette disposition vise notamment à prévenir la destruction de nids des espèces nicheuses identifiées localement telles que l'Hirondelle de fenêtre, le Chardonneret élégant et le Serin cini.

S'agissant des démolitions programmées de bâtiments (pavillon dans la cour de l'école, bâtiments périphériques de la mairie), un phasage des travaux est prévu afin d'écarter tout risque de destruction de colonies d'Hirondelle de fenêtre connues sur ces secteurs. Un contrôle préalable des bâtiments sera réalisé avant intervention, notamment pour vérifier l'absence de nids actifs sur les façades concernées.

Par ailleurs, les accès aux caves des bâtiments à démolir ont été condamnés en début d'année 2025 après contrôle de l'absence de chauves-souris, conformément aux mesures prévues pour éviter tout risque de destruction accidentelle d'individus en gîte. Il est rappelé qu'aucune colonie de reproduction de chauves-souris n'a été détectée dans les bâtiments à démolir, les colonies identifiées se localisant sur la façade de la mairie qui n'est pas concernée par des travaux lourds.

En matière de palette végétale, les espèces plantées dans le cadre de la végétalisation ambitieuse du projet seront strictement sélectionnées parmi des taxons indigènes ou d'origine locale, en cohérence avec les recommandations écologiques et les prescriptions du cahier des charges paysager établi (références végétales validées dans le dossier technique). Cette sélection vise à éviter l'introduction de plantes invasives ou de cultivars horticoles à comportement expansionniste.

Mesures de réduction

En complément des mesures d'évitement, le projet intègre plusieurs dispositifs de réduction visant à limiter les effets résiduels sur les fonctionnalités écologiques du site. Le principe général d'une désimperméabilisation massive des sols est au cœur du projet, permettant une augmentation significative des surfaces perméables, passant de 12 438 m² à 16 006 m² sur l'ensemble de l'emprise (soit un gain de plus de 3 568 m² de surfaces désimperméabilisées).

Cette renaturation partielle des espaces artificialisés contribuera à améliorer les capacités d'accueil de la petite faune terrestre, des insectes pollinisateurs ainsi qu'à diversifier les micro-habitats en milieu urbain.

Les dispositifs d'infiltration des eaux pluviales (noues, tranchées drainantes, bassins végétalisés) ont été spécifiquement conçus pour permettre une gestion déconnectée des réseaux, avec des principes de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) sur la quasi-totalité des sous-bassins hydrauliques concernés. Les ouvrages intégreront des dispositifs anti-noyade, notamment au niveau

des bassins et noues à berge abrupte, afin de limiter les risques pour la petite faune, et notamment le Hérisson d'Europe.

Deux corridors arborés supplémentaires seront créés pour restaurer des axes de circulation faunistique entre les différentes trames écologiques identifiées à proximité du projet : d'une part, entre la mairie et la vallée du Palais au nord-est ; d'autre part, vers les vallées boisées situées au nord-ouest du site. Ces corridors, réalisés à partir d'alignements d'essences adaptées, auront vocation à favoriser les déplacements de chasse et de transit des chiroptères (notamment pour la Pipistrelle commune identifiée en reproduction) et à renforcer les continuités fonctionnelles pour les oiseaux et micromammifères.

Enfin, une attention particulière sera portée à la gestion de l'éclairage nocturne, afin de préserver les fonctionnalités des corridors écologiques restaurés. Les secteurs sensibles (noues, corridors arborés, abords des mares projetées) feront l'objet d'une limitation stricte de l'éclairage artificiel pour ne pas perturber les chiroptères en phase d'activité nocturne.

Mesures de compensation

Au vu des enjeux identifiés et des mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre, les incidences résiduelles du projet sont limitées.

Mesures complémentaires

Toutefois, afin de renforcer les fonctionnalités écologiques du site et d'accompagner la renaturation des espaces urbains, des mesures complémentaires sont prévues.

Dans un souci de cohérence écologique, l'installation d'équipements artificiels de type ruches ou hôtels à insectes ne sera pas systématisée, sauf validation scientifique préalable. L'objectif est de privilégier des dispositifs réellement fonctionnels pour la biodiversité et compatibles avec le contexte local, en évitant les effets contre-productifs parfois observés dans les espaces urbanisés.

Enfin, une gestion extensive différenciée des espaces herbacés sera instaurée sur l'ensemble des zones végétalisées créées, en favorisant des fauches tardives et la conservation de bandes refuges, permettant ainsi la reproduction complète des espèces végétales et le maintien des habitats favorables pour l'entomofaune.